

Vernon : le maire prépare la construction d'une mosquée !

écrit par Christine Tasin | 27 août 2015



La bataille avait été homérique entre l'ancienne municipalité de Vernon et les opposants à la mosquée que le Maire s'était engagé à faire construire en catimini :

On se souvient du tollé produit par le projet de mosquée de la rue du Coq. Révélé par le Démocrate en 2013, ce permis de construire, accordé en catimini par l'ancienne municipalité avait provoqué l'ire des riverains de la rue du Coq, quartier résidentiel de Gamilly. Depuis, les habitants s'étaient constitués en collectif pour mener une action en justice et faire casser ce permis. Le juge du tribunal administratif leur a donné raison. À ce jour, aucun recours au jugement n'a été déposé. Ajoutons qu'entre-temps, l'équipe municipale a changé et que le nouveau maire l'avait clairement fait savoir : il ne voulait pas de cette mosquée rue du Coq.

<http://www.ledemocratevernonnais.fr/2015/08/23/une-mosquee-derriere-ecoprim/>

Pour rappel, l'ancienne municipalité de Vernon dirigée par Philippe Nguyen Thanh, avait autorisé la construction d'une mosquée rue du Coq, dans le quartier de Gamilly. Une autorisation qui avait poussé les riverains de la rue du Coq,

opposés au projet, à saisir le tribunal administratif de Rouen en juillet 2013.

Installée sur une parcelle au fond de la rue, la mosquée devait s'étendre sur plus de 500 mètres carrés et mesurer 8 mètres de hauteur. Arrivée à la mairie en mars 2014, l'équipe municipale de Sébastien Lecornu avait pointé le non-respect de plusieurs points de réglementation en matière d'urbanisme.

<http://www.ledemocratevernonnais.fr/2015/07/25/le-tribunal-annule-le-permis-de-construire/>

Il faut dire que l'ancien maire socialiste de Vernon, Philippe Nguyen Thanh, avait donné des verges pour se faire battre, réunissant ses administrés pour présenter les modifications à venir de Vernon sans dire un mot sur la mosquée et les citoyens futurs riverains ne le lui avaient pas envoyé dire, en 2013 :

[youtube]<https://www.youtube.com/watch?v=zUKYlBKMgdA>[/youtube]

<http://cameradiagonale.fr/vernon-le-maire-tete-de-turc-de-tout-un-quartier/>

Il s'était caché derrière le fait que l'immeuble appartenait non pas à la Mairie mais à Eure-Habitat... oubliant de dire qu'il avait suffisamment travaillé le projet pour avoir préparé un permis de construire comme le reconnaît l'un de ses adjoints à la fin de la vidéo.

Gageons que la dissimulation et la mosquée ont joué un rôle certain dans la défaite cuisante de la précédente équipe municipale.

Hélas, un UMP succède à un socialiste mais c'est toujours la même bienveillance pour l'islam, toujours le même souci d'acheter voix des musulmans et paix sociale (du moins ils le croient ou l'espèrent).

Le tribunal a donné raison aux riverains de la rue du Coq ?

Qu'à cela ne tienne, l'association turque va pouvoir acheter un terrain déclassé, exprès, par le nouveau Maire, Sébastien Lecornu.

Déclassé ? Mais oui, que ne ferait-on pas pour l'islam et les nouveaux venus ? Ici on rénove une gendarmerie pour loger des « demandeurs d'asile » de Calais en Côte d'Or, à Pouilly en Auxois, là, comme à Vernon, on déclasse un terrain, c'est-à-dire qu'on le fait sortir du domaine public... Autrement dit on prive, encore une fois, nos concitoyens de leur patrimoine, au profit d'un système venu d'ailleurs et de gens venus d'ailleurs pour la majorité d'entre eux.

Et le déclassement obéit, de façon évidente, à un objectif, un seul, faire plaisir à l'association turque, dont le terrain actuel serait « inadapté » selon la Mairie...

Reste à savoir si les riverains du projet actuel seront aussi attentifs, réactifs et batailleurs que ceux de la rue du Coq.

Espérons...

Vous pouvez les prévenir en imprimant et distribuant dans Vernon notre tract « mosquee »...

[Nonà la construction de mosquee-vernon](#)

Vous pouvez aussi écrire à la Mairie pour leur expliquer qu'une mosquée n'est pas une église et qu'ils font quelque chose de très grave...

HÔTEL DE VILLE – PLACE BARETTE – BP 903

27207 VERNON CEDEX

TÉL : 08000 27200 – COURRIEL : contact@vernon27.fr

Christine Tasin